



Judo Canada

4141, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal, QC, H1V 3N7
Tél: 514-255-JUDO (5836) / Fax: 877-893-5836



Championnats du monde cadets (U18) – 28-31 août, Lima (Pérou)

I - INTRODUCTION

Ce processus de sélection s'applique aux catégories de poids suivantes :

Hommes	Femmes
Moins de 50 kg	Moins de 40 kg
Plus de 50 kg et moins de 55 kg	Plus de 40 kg et moins de 44 kg
Plus de 55 kg et moins de 60 kg	Plus de 44 kg et moins de 48 kg
Plus de 60 kg et moins de 66 kg	Plus de 48 kg et moins de 52 kg
Plus de 66 kg et moins de 73 kg	Plus de 52 kg et moins de 57 kg
Plus de 73 kg et moins de 81 kg	Plus de 57 kg et moins de 63 kg
Plus de 81 kg et moins de 90 kg	Plus de 63 kg et moins de 70 kg
Plus de 90 kg	Plus de 70 kg

L'IJF accorde à chaque pays un quota maximum de 10 athlètes masculins et 10 athlètes féminines, avec un maximum de deux athlètes par catégorie de poids.

II - FINANCEMENT

Judo Canada subventionnera les Championnats du monde cadets pour les catégories de poids olympiques seulement, comme suit :

1. D : financement complet pour la participation aux événements et à la préparation
2. E ou moins : autofinancé

III - ADMISSIBILITÉ

1. Les athlètes doivent avoir la citoyenneté canadienne ou être des immigrants approuvés selon les normes de l'IJF (voir la page 16 : https://78884ca60822a34fb0e6-082b8fd5551e97bc65e327988b444396.ssl.cf3.rackcdn.com/up/2021/05/IJF_Sport_and_Organisation_Rul-1622041960.pdf) et être membres en règle de Judo Canada pour être admissibles à la sélection.
2. **Tous les athlètes doivent avoir participé aux Championnats nationaux ouverts 2024 et au camp des Championnats nationaux ouverts 2024, sauf exceptions accordées par Judo Canada.**

IV - PROCESSUS DE SÉLECTION

Les programmes de Judo Canada sont financés en partie par le gouvernement du Canada.

www.judocanada.org

The programs of Judo Canada are funded in part by the Government of Canada.

www.judonationals.org





Judo Canada

4141, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal, QC, H1V 3N7
Tél: 514-255-JUDO (5836) / Fax: 877-893-5836



Les championnats nationaux ouvert cadets (U18) (24 mai 2024 à Montréal, QC) serviront d'événement principal de sélection pour cet événement :

Cas 1 : Les médaillés d'or de chaque catégorie de poids seront sélectionnés s'ils sont admissibles et s'ils sont la tête de série numéro un, conformément aux critères de classement définis dans la Politique sur les normes et les sanctions s'appliquant aux tournois (pages 15-16). L'ordre des têtes de série sera publié avant l'événement.

Cas 2 : Dans une catégorie de poids où le (et la) médaillé(e) d'or n'est pas la tête de série numéro un selon les critères de classement définis dans la Politique sur les normes et les sanctions s'appliquant aux tournois (pages 15-16). Un combat sera organisé au moins 30 minutes après la finale de la catégorie entre la tête de série numéro un et le (et la) vainqueur(e) des championnats nationaux ouverts 2023. Le (et la) vainqueur(e) de ce combat sera sélectionné(e). Un(e) athlète(e) qui n'est pas en mesure de concourir en raison d'une blessure perdra par Fusen-gachi.

Le quota restant sera complété par ordre de priorité :

- Points de l'équipe nationale et l'admissibilité en date du 27 mai 2024.

V – ÉVÉNEMENTS PRÉPARATOIRES OBLIGATOIRES À CONFIRMER

Le non-respect du programme préparatoire déterminé par le personnel d'entraîneurs national entraînera le retrait de la sélection. Une telle recommandation doit être approuvée par le comité de haute performance.

Si un(e) athlète n'est pas en mesure de participer à une ou plusieurs des épreuves susmentionnées en raison d'une blessure, il ou elle doit envoyer au directeur de la haute performance, dans les sept jours suivant la blessure, un avis de blessure, le diagnostic et le retour prévu à l'entraînement, afin d'être encore pris en considération pour la sélection.

VI - APPELS CONCERNANT LA SÉLECTION

Les appels concernant la sélection des athlètes sont limités à une application erronée des politiques et procédures. Dans le cas d'un appel, la Politique en matière d'appels de Judo Canada s'appliquera.

VII - BLESSURE D'UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE AU COURS DE L'ÉTAPE PRÉPARATOIRE

Les athlètes sont tenus de signaler toute blessure ou traitement médical contraignants subis après leur sélection et susceptibles de limiter leur performance. Tout athlète blessé incapable de s'entraîner, y compris les exercices réguliers pendant les deux semaines précédant le départ, pourrait être retiré de l'équipe.

VIII - REMPLAÇANTS

Judo Canada n'est pas obligé de sélectionner un remplaçant. Seuls les athlètes qui satisfont aux normes, telles que décrites dans le processus de sélection ci-dessus, peuvent être nommés comme remplaçants.

IX - CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Les programmes de Judo Canada sont financés en partie par le gouvernement du Canada.

www.judocanada.org

The programs of Judo Canada are funded in part by the Government of Canada.

www.judonationals.org





Judo Canada

4141, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal, QC, H1V 3N7
Tél: 514-255-JUDO (5836) / Fax: 877-893-5836



Si des circonstances imprévues surviennent pendant le processus de sélection, le comité de hauteperformance de Judo Canada décidera des mesures à prendre.

